



La Gazette

BULLETIN MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PIBLANGE



Sommaire

Editorial	Page 2
Le Conseil municipal.....	Page 4
Réalisations et travaux 2020-2021	Page 5
Événements de la vie communale	Page 7
Infos pratiques – Urbanisme.....	Page 9
Le coin des associations	Page 12
LAEP : le Lieu d'Accueil Enfants-Parents de PIBLANGE.....	Page 16
La Fête des Voisins du 25 juillet	Page 17
Vivre ensemble	Page 18
Carnet d'informations	Page 19
Vie Pratique	Page 20

Direction de publication composée de la commission

« Communication » :

Thierry UJMA – Fabrice CHILLES – Nicole MISCHLER- Nathalie
SCHMIDT- Emmanuelle CEPHACE- Gwenaël MASSARO

Réalisation graphique : Philippe ROBINET

Corrections : Evelyne BENTZ



Bonjour à toutes et à tous.

Nous n'avions plus diffusé de gazette depuis juin 2019. Depuis, nous avons collectivement traversé plus d'une année de pandémie mondiale à cause de la Covid-19. A Piblang aussi nous avons traversé en 2020 et traversons encore en 2021, des moments difficiles. Des familles ont été endeuillées, les activités de nombreux professionnels fortement ralenties voire stoppées. Valéria FEBVAY, maire réélue en mars 2020 a été ensuite rapidement touchée par la maladie, isolée et hospitalisée. Elle nous a quittés malheureusement en septembre 2020.

Je remercie à cette occasion les adjoints et conseillers qui par leur implication et leur travail, ont permis à la commune de continuer à faire face au quotidien, à avancer pendant ce long intérim. L'épisode des élections deux fois annulées avant de se conclure le 30 mai dernier n'a pas entamé l'enthousiasme de l'équipe. Le 4 juin dernier, elle a tenu à me confier le mandat de Maire, merci à elle. Nous avons une belle équipe municipale, sachez le.

La commune a procédé à différents travaux et réalisations depuis. Indéniablement, c'est le chantier de **l'éclairage public**, terminé en mars dernier sur l'ensemble de la commune, qui s'impose. Décidé dès 2018 par volonté de rénovation, modernisation des installations et par souci d'économie d'énergie, il permet déjà de constater une réduction de 60% environ de nos consommations et factures. Le montant total des travaux effectués par la Sté SPIE s'élèvent à 301 769 €. Des travaux de réfection de voirie ont également été faits : parking du cimetière notamment.

Autre dossier d'importance en voie d'achèvement : l'Aménagement Foncier Agricole et Forestier engagé en janvier 2016 : sur les 970 ha de la commune, 500 ha sont concernés ; avec les extensions sur 3 communes voisines, ce sont 644 ha environ où le nombre de parcelles devrait passer de 2256 à 573. Une procédure va être arrêtée par la commission départementale, la commission communale s'étant réunie une dernière fois le 21 juillet dernier. Merci à ses membres d'avoir trouvé

Edito

des voies de consensus pour permettre le projet dans le respect des règles en vigueur. S'en suivront des travaux connexes divers (création et nettoyage de fossés, réfection des ouvrages, création de nouveaux chemins)...

Et pour cette année des projets sont déjà engagés : rénovation d'un bâtiment à Piblange pour créer un atelier technique, remplacement de radiateurs et porte à l'école, demande d'aide pour sécuriser quelques points noirs de la commune vis-à-vis des piétons et des services de ramassage scolaire à Bockange et Piblange..

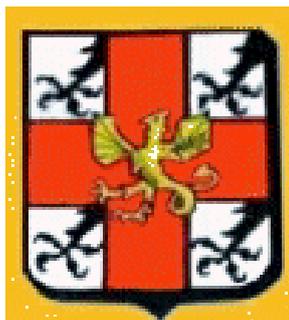
Pour l'année qui se présente à nous, la commune continuera à soutenir les associations pour dynamiser le village. Merci à elles aussi pour leur compréhension quant aux restrictions d'utilisation des locaux communaux. Nous espérons leur permettre d'y revenir.

Le « c'était mieux avant ! » évoqué aussi par les plus jeunes à cause de la pandémie, ne doit pas nous empêcher de préparer durablement l'avenir !

Je ne finirai pas sans féliciter Diane FEBVAY, élue Miss Lorraine en 2020, et qui fièrement porte aussi le nom de la commune partout en France lors de ses déplacements : bravo la Miss !
A tous, profitez de la fin de cet été particulier.

le Maire : Thierry UJMA





Maire et adjoint(e)s

Maire



Thierry
UJMA

1^{er} adjoint



Fabrice
CHILLES

2^e adjointe



Nicole
MISCHLER

3^e adjointe



Nathalie
SCHMIDT

Conseillers municipaux :

Nicolas BECKER, Evelyne BENTZ, Emmanuelle CEPHACE, Vincent CORDELETTE, Diane FEBVAY, Denis LEGRANDJACQUES, Gilles MARULIER, Gwénaél MASSARO, Geoffrey REMY, Philippe ROBINET, Maïté ZAIRE.



Employés communaux :

Adjoint administratif : Olivier METZ

Assistante adjoint administratif : Valérie TONNELIER

Aides maternelles (ATSEM) : Virginie SPICKER et Séverine DALSTEIN

Agent d'entretien : Elisabeth BAMBINI

Agents techniques : Gaël ARAMINI - Francis NICOLAS

Réalisations – travaux

En 2020



Peinture et lasure du chalet au Jardin Coopératif et des abribus de Piblangue et Bockange



Réparation de l'adduction d'eau de la fontaine de Piblangue



Réfection des revêtements de la route de Burtoncourt (Bockange) et de la route de Villers-Bettnach (St Bernard)



Aménagement d'un parking le long du cimetière



Construction de bacs à fleurs et suppression de la marche, à l'entrée de l'église de Drogny



Pose du pylône de téléphonie mobile, route de St Bernard



Coupe des hêtres victimes de dépérissement suite à la sécheresse



Elagage des arbres, rue de la gare et rue St Léger



Récolte et vente des épicéas touchés par le scolyte

Pose d'un défibrillateur dans chaque village de la commune



St BERNARD (ancienne mairie)



DROIGNY (Eglise)



En 2021

Réception des travaux de rénovation de l'éclairage public... Une économie d'électricité déjà substantielle !



BOCKANGE (Rue du Stade)



Piblange (Salle communale)



Nettoyage et réaménagement de la fontaine de DROIGNY



Avec l'installation de la fibre, le très haut débit est désormais accessible sur toute la commune !



Réfections des peintures dans les locaux scolaires, par les conseillers municipaux.



Remplacement des radiateurs et aménagement de locaux de rangement à l'école



Evènements de la vie communale

En 2019 Marché de Noël de l'école, organisé par les parents d'élèves



Réunion publique le 20 novembre

En 2020



Initiation publique à l'usage des 4 défibrillateurs de la commune

Nos aînés ont eu la chance de pouvoir être réunis pour le traditionnel repas annuel, avant l'arrivée des mesures sanitaires anti-Covid ! En 2021, un panier garni a été remis à chacun.



Derniers vœux à notre maire Valéria FEBVAY. Elle aura su faire de ce rendez-vous convivial avec la population un moment fort de la vie communale, au cours duquel les habitants ont plaisir à se retrouver.



Le Snack Lorrain et Il Gusto, nouveaux prestataires présent sur la commune



Le forum annuel des associations 2020 a réuni une fois de plus ces acteurs majeurs de la vie communale.



Installation de sapins de Noël dans toutes les localités de la commune



Diane FEBVAY de DROGNY devient Miss Lorraine 2020 !
Fille de notre regrettée maire Valéria, Diane, qui est étudiante en droit à l'université de Metz, est également, depuis le 30 mai dernier, conseillère municipale de notre commune.

En 2021



Les élèves découvrent la faune et la flore avec l'association «Les coquelicots » de Metz



Des paniers garnis sont remis à tous les seniors de la commune, en remplacement du traditionnel repas



Marie-Laure SCHMITT prend sa retraite, après 32 années d'enseignement à l'école de Piblange ! Une petite cérémonie s'est tenue à l'issue du dernier conseil d'école de l'année scolaire, où étaient réunis enseignants, représentants de la municipalité et délégués des parents d'élèves.

Tous nos vœux accompagnent cette enseignante passionnée par son métier et qui a su donner le meilleur d'elle-même aux nombreux enfants qui lui ont été confiés.

Infos pratiques :

Par Fabrice CHILLES, 1^{er} adjoint



URBANISME

GENERALITES

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier la conformité des travaux par rapport aux règles d'urbanisme. Selon l'importance des travaux, il faut déposer un permis de construire ou une déclaration préalable. C'est pourquoi avant de commencer des travaux, il est vivement conseillé de se renseigner auprès des services appropriés (mairie, Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois).

LES AUTORISATIONS D'URBANISME

- **Le CU : Certificat d'Urbanisme (validité 18 mois, peut être prolongé par période d'une année)**

Le CU est un document qui indique les règles d'urbanisme applicables au terrain et permet de savoir si l'opération projetée est réalisable.

- **La DP : Déclaration Préalable (validité 3 ans)**

La DP permet à l'administration de vérifier que le projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur. Elle est généralement exigée pour une réalisation de moindre importance, à savoir :

- construction nouvelle (garage, dépendance, abri de jardin, car port...) ou travaux sur une construction existante ayant pour résultat la création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol comprise entre 5 et 20m²
- construction d'un mur d'une hauteur au dessus du sol supérieure ou égale à 2m, la déclaration est obligatoire dans un lotissement, la hauteur du mur dépendant du règlement de ce dernier
- construction d'une piscine dont le bassin a une superficie inférieure ou égale à 100 m² non couverte ou dont la couverture a une hauteur au dessus du sol inférieure à 1.80m
- travaux de ravalement de façade, de toiture, ou modifiant l'aspect initial d'une construction (remplacement de porte, fenêtre, nouvelle ouverture, fenêtre de toit...)
- pose de panneaux photovoltaïques
- réalisation d'une division foncière

- **Le PC : Permis de Construire (validité 3 ans, avec prorogation de 2 fois 1 an)**

Dans un certain nombre de cas le PC est exigé. De manière générale il concerne les travaux de construction de grande ampleur (maison individuelle et/ou ses annexes). Il s'applique également à d'autres cas (agrandissement, transformation d'usage).

- une piscine de plus de 100m² ou sans condition de superficie si la hauteur de la couverture dépasse 1.80m
- un abri de jardin de plus de 20m² de surface de plancher ou d'emprise au sol
- un agrandissement de plus de 20m² (véranda, garage,..., surélévation de votre maison)
- transformation d'usage (ex : local commercial transformé en logement)

De manière générale, retenez que vous n'avez pas besoin d'autorisation :

- **Pour une construction de moins de 5m² de surface de plancher ou d'emprise au sol.**
- **Pour la construction d'une piscine de moins de 10m².**

Cependant vous êtes tenus d'implanter vos constructions conformément aux règles en vigueur à savoir en limite de propriété ou au minimum à 3m de cette dernière.

- **De 5 à 20m², vous devez déposer une Déclaration Préalable.**
- **Au-delà de 20m², vous devez déposer un Permis de Construire.**

LA TAXE D'AMENAGEMENT (TA)

La taxe d'aménagement s'applique aux demandes d'autorisations déposées à partir du 1^{er} mars 2012, elle s'applique également à la déclaration préalable.

En ce qui nous concerne la taxe est composée de trois parts ; communale, départementale, archéologique.

Sur la commune de Piblange le taux communal est de 5%, le taux départemental de 1% et 0,4% pour la part archéologique, soit un total de 6,4%.

Vous bénéficiez d'un abattement de 50% sur les 100 premiers m².

Les valeurs forfaitaires sont actualisées chaque année en fonction de l'Indice du Coût de la Construction (ICC). Pour 2021 la valeur annuelle au m² de la taxe d'aménagement est de 767 euros (759 en 2020).

Autres valeurs forfaitaires :

- Piscine : 200 euros /m².
- Aire de stationnement extérieure : 2000 euros/emplacement.
- Panneaux photovoltaïques : 10 euros/m².

Quelques exemples de calcul :

Abri de jardin de 4mx3m = 12m ²	Piscine de 8m x 4m = 32m	Car port 2 places
Soit : 12 x 767 x 6,4% = 589 €	Soit : 32 x 200 x 6,4% = 409 €	Soit : 2 x 2000 x 6,4% = 256 €

A noter que depuis le 1^{er} mars 2017, vous devez avoir recours à un architecte dès que la surface de plancher de votre construction atteint 150m².

PCAET et PLUi : les nouveaux outils de demain

Le **Plan Climat Air Energie Territorial** est un projet de développement durable du territoire. Il prend en compte l'ensemble des enjeux climat, air, énergie autour de plusieurs axes :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre
- L'adaptation au changement climatique
- La sobriété énergétique
- La qualité de l'air
- Le développement des énergies renouvelables

Il comprend un diagnostic, une stratégie territoriale, un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation. L'élaboration d'un tel document est devenu obligatoire (loi de transition énergétique de 2015) depuis la fusion de la CCHPB en 2017, cette dernière ayant dépassée le seuil des 20 000 habitants.

Il s'inscrit en complémentarité du **Plan Local d'Urbanisme** intercommunal.

Après les différentes phases de diagnostic, les élus mettent en place le **Plan d'Aménagement et de Développement Durable**, un document visant à indiquer les souhaits de développement du territoire. Ce document fera prendre connaissance aux administrés les objectifs architecturaux et économiques que souhaite mettre en place la commune, quelles seront les zones destinées à être davantage bâties, quels espaces agricoles...

Les ateliers du premier semestre ont permis de redéfinir les enveloppes urbaines avec souhaits des extensions pour chaque commune. Des bilans généraux sur les éléments du patrimoine à protéger ainsi que les objectifs liés à l'activité agricole ont été élaborés.

Lorsque le projet du territoire sera défini, l'élaboration du règlement du **PLUi** pourra commencer avec une approbation d'ici 2022-2023.





Le coin des associations



UPPERCUT-CLUB DU PAYS DE LA NIED

Pour la saison 2019-2020 nous avons engagé des compétiteurs sur plusieurs compétitions. Nous avons une bonne équipe dont Lylou Muller, 3ème fille de la famille, qui avait obtenu les titres de championne de Moselle et du Grand Est. Elle était sélectionnée pour les championnats de zone, ce qui lui ouvrait la porte à ses 1ers championnats de France.

Il en allait de même pour Emma : Louis Petitmangin de Saint Bernard a lui aussi obtenu le titre de champion de Moselle et Grand Est et a été sélectionné pour les championnats de France 2020. Malgré son déménagement et ses entraînements à distance avec le coach, il n'a pas pu continuer son aventure à cause de la pandémie. Dany et Sara s'étaient, quand à elles, qualifiées pour les phases finales France adultes pour la saison 2020.

Pour tous renseignements : 06.19.26.64.41 – lap.olivia@neuf.fr



L'équipe engagée en compétition 2020



Sarah et Emma sur le podium



Remise du diplôme grade enfant



Remise de récompenses aux champions



Dany aux championnats Vétérans



L'équipe Savate-forme 2020

LA FERME D'HORTENSE – St Bernard



L'association La Ferme d'Hortense a été créée fin 2019 à l'initiative de Franck Ziliotto, cuisinier et ancien chef du Café Fauve, pour développer un projet consistant à promouvoir une alimentation de qualité, équilibrée et de saison, si possible bio en limitant l'usage de viandes.

La cuisine dans les zones rurales est un bon facteur de désenclavement et un moteur de développement économique grâce au dynamisme des petits producteurs et des éleveurs locaux. L'association veut favoriser leur développement.

La Ferme d'Hortense est une association qui a pour vocation de

- Sensibiliser le public à l'alimentation durable locale et de saison en limitant les déchets ;

- Réduire le gaspillage alimentaire ;
- Être un acteur direct de l'économie locale en privilégiant les circuits courts ;
- Revenir à une cuisine plus saine et artisanale au travers de différents ateliers (écoles, entreprises, manifestations) ;
- Agir contre l'isolement auprès d'un public "fragile" ou en situation de handicap ;
- Créer un laboratoire de cuisine au sein de l'association, un lieu d'échange et de convivialité.

Depuis la création de l'association , nous avons dans un premier temps relancé le marché de l'Avent. Un joli succès !...

Stoppés dans notre élan par la crise sanitaire, nous avons néanmoins essayé de garder un lien avec nos adhérents et nos partenaires, en organisant

- des actions telles que notre soutien le 10 Octobre 2020, à Piblange, à l'Association Rêve d'Enfants, pour sa journée nationale en fournissant les repas,
- une soupe solidaire au profit de la paroisse le 24 décembre 2020 devant le parvis de l'Eglise de Drogny. Nous avons également proposé des menus éco-responsables à emporter comme une choucroute le 14 mars 2021 et un menu à l'occasion de la fête des mères le 30 mai 2021.

Enfin, nous venons de boucler le premier vide-greniers nocturne de Saint-Bernard, samedi 14 aout 2021, où les visiteurs ont pu se restaurer, s'hydrater et passer un moment convivial lors de cette journée très chaude! D'autres projets sont en cours d'élaboration et nous ne manquerons pas de vous informer des prochains événements.



➤ LA PIE BLANCHE Association Ecologique et Permacultur'ailes du Pays de Piblange

Notre association est un lieu de proposition, de partage et d'entraide, qui fonctionne de manière participative. Promouvoir localement l'écologie dans ses dimensions environnementale et humaine, être bien dans un groupe pour faire des choses ensemble sont nos fils conducteurs.

Les membres du bureau Jacques, Didier, Philippe et Brigitte, vous y accueilleront avec plaisir; Voici quelques photos de ces deux dernières années.



Sortie botanique



Moment convivial



Spectacle de contes



Récolte de sève de bouleau



Réalisation de légumes lacto-fermentés



Fabrication et installation de nichoirs dans la commune



Installation de bacs de culture dans les 4 villages



Ballade musicale avec le musicien Dhamien

Contact : permacultureetcie@gmail.com

➤ REVES - St Bernard



L'Association qui réalise les rêves des enfants malades



Après une période sans activités, la délégation Rêves Moselle a organisé un événement sur la commune le 10 octobre 2020, lors des Journées Nationales des Rêves. A cette occasion, nous avons pu compter sur de nouveaux partenaires, dont « La Ferme d'Hortense », qui a concocté un repas délicieux de l'entrée au dessert, ainsi que Miss Lorraine, qui nous a rejoints pour une séance de dédicaces-photos, qui a ravi petits et grands ; sans oublier l'incontournable concert d'Echo Lali, qui donne toujours autant la pêche ! La journée a été une réussite, malgré le contexte, grâce au dynamisme, à l'investissement personnel de chaque bénévole et à la cohésion d'équipe.

En février 2021, afin d'apporter de la gaieté dans le quotidien des enfants rêveurs, à l'approche du Carnaval qui approchait, en s'inspirant de l'idée d'Imite ton Œuvre, les bénévoles de nombreuses délégations ont mis en scène des affiches célèbres de dessins animés, de jeux vidéo, de BD et de tableaux.

L'équipe de bénévoles mosellane a notamment mis en scène Blanche-Neige et les 7 Nains, à l'entrée de la forêt de Saint-Bernard.

Grâce à l'imagination, à la motivation et à la bonne humeur de chacun, la dernière semaine du jeu a été particulièrement créative ! 5 toiles sont nées à partir de photos prises chez chacun de nous. Puis grâce à la magie du montage d'Awena, chaque photo s'est confondue dans un décor proche des œuvres originales.

Et tout dernièrement, le 27 juin, la délégation Moselle a participé au Live des Héros, en proposant une marche de 5 km au départ du Jardin Familial Coopératif, en partenariat avec Familles Rurales Piblangue.

L'équipe, des plus anciennes bénévoles aux dernières recrues, s'est retrouvée afin de proposer aux habitants du village, une marche agrémentée de galets à retrouver sur le parcours, dont certains permettaient de décoder un rébus, qui n'était autre que "un rêve ça peut tout changer pour eux" ! Cette marche a été appréciée des familles et des enfants, heureux de dénicher les galets, de décoder le rébus et de gagner des cadeaux ! D'ailleurs, Jade et Marius, qui ont retrouvé les galets Rêves, sont repartis avec une trousse de "Silence ça coud !".

Cette action aura permis d'atteindre l'objectif de 500€ pour cette 1ère marche "Live des Héros" à Piblangue ! Ajoutés à toutes les actions nationales, 23 000 € ont été récoltés pour l'association, 7 Rêves vont ainsi pouvoir devenir réalité !

Contact : reves57@reves.fr



➤ ASPI Association Piblangue Sportive intercommunale

Cette nouvelle association a vu le jour dans notre commune le 25 juin 2021.

Présidée par M. Fabrice ILLG, de BOCKANGE, elle se propose de créer un club de foot-ball, d'organiser des rassemblements de voitures anciennes, des soirées ou thés dansants, des repas, concours de belote, lotos, sorties, marches, jeu inter-villages, brocantes, feu de la St Jean, etc.

Nous souhaitons la bienvenue dans le tissu associatif déjà dense dans notre commune, à cette nouvelle structure.

Page 14

L'assemblée générale 2021 a été l'occasion de renouveler une grande partie du Comité directeur de l'association qui, depuis lors, a organisé plusieurs événements

Le 5 juin : journée pêche qui a très bien marché. 1ère manifestation depuis le covid, les gens avaient besoin de prendre l'air



6 juin: « Uni-vers-nos villages sans déchets » a réuni plusieurs volontaires pour nettoyer notre commune. Ambiance sympathique !



Le 25 juillet : matinée pétanque en parallèle de la fête des voisins.. Quelques joueurs étaient présents et ce fut encore une fois un beau moment de partage et de convivialité. La pétanque sera très certainement une future activité proposée par l'association



Le 3 juillet : fête de l'été qui fut un véritable carton ! Moment de partage, de fête, de retrouvailles



27 juin: Familles rurales s'est associée à Rêves

Nous nous sommes également retrouvé lors des matchs de foot de l'Euro où nous avons diffusé les matchs de la France ... Et bien sûr toujours un petit succès pour l'animation foot les samedis après midi

Nous espérons contenter et réunir encore plus de monde avec nos futures activités

Contact : comite.afr.piblang@gmail.com

➤ Autres associations de la commune

- **FAMILLES RURALES 3 CANTONS** (Périscolaire et accueil de loisirs)
Contact : 03.87.35.05.79 entre 7h et 9h ou entre 16h et 19h
- **LES TROIS FONTAINES** - St Bernard (Valorisation du patrimoine du village de St Bernard)
Contact : mbecoeur@free.fr
- **L'ABRI PC de BOCKANGE** (restauration et visite d'un ouvrage de la ligne Maginot). Contact : staudt.yves@neuf.fr
- **CLUB DE TIR DE L'ANZELING (CTA)**: président : M.Broncard Clément, tel 0675353127, mail : clementbroncard@gmail.com

LAEP : le Lieu d'Accueil Enfants-Parents de PIBBLANGE

Avec le soutien de :

Moselle
L'Eurodépartement

Avec l'aide des communes accueillantes :

BOULAY
Maison de la parentalité
3 bis, rue Robert Schuman
Lundi de 15h00 à 17h00
Mercredi de 9h30 à 11h30

FALCK
Maison de la parentalité
9 bis, rue des Jardins
Mardi de 9h00 à 11h00
Vendredi de 9h00 à 11h00

PIBLANGE
3, Place de la Mairie
Mercredi de 14 à 17h
Vendredi de 16h15 à 17h15

MAISON DE LA PARENTALITÉ

LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS, PARENTS ET GRANDS-PARENTS

LAEP DE 0 À 6 ANS

**BOULAY
FALCK
PIBLANGE**

Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois

Des questions ?

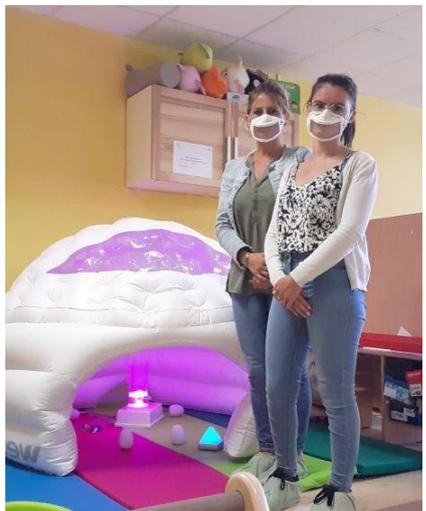
Contactez-nous !
Tél : 09 62 58 36 02
07 67 79 72 03

maisondelaparentalité@cchpb.net

maison de la parentalité

www.paysboulageois.fr

29 rue de Sarrelouis
57220 BOULAY
Tél : 03 87 79 52 90



Bonjour les parents et grands-parents !

Le service de la Maison de la Parentalité de la Communauté de Communes de La Houve et du Pays Boulageois vous propose différents lieux d'accueil enfants (0 à 6 ans) parents (LAEP) et grands-parents sur le territoire, une première en milieu rural en Moselle ! L'antenne de **PIBLANGE** vous offre un lieu d'accueil de proximité. Si vos enfants sont âgés **entre 0 et 6 ans**, venez profiter avec eux des temps d'accueil à Piblangue

le MERCREDIS ENTRE 14H ET 17H

le VENDREDIS ENTRE 16H15 ET 17H15

Ils se déroulent à l'école de PIBBLANGE (Entrée sous le bâtiment).

REPRISE DEPUIS LE VENDREDI 3 SEPTEMBRE 2021

Ce service est gratuit, confidentiel et anonyme. Venez en famille pour partager des moments de jeux et d'activité avec d'autres familles, dans un lieu propice à la convivialité !

Ce lieu existe sur la commune, depuis octobre 2017. Un changement de local s'est effectué courant 2020, afin de se rapprocher du « cœur de la commune » et, permettre de bénéficier d'un local mieux adapté ! Venez le découvrir !

L'équipe accueillante, Cindy et Nolwenn, n'attend que vous et vos enfants pour vous faire profiter de ce dispositif.

Venez rejoindre les familles déjà convaincues !

Pour les utilisateurs de Facebook, nous vous invitons à consulter notre page de la Maison de la Parentalité où des photos de temps passés sont régulièrement partagées. Histoire de vous donner envie 😊 !

Si besoin de renseignements, voir le dépliant ci-dessus, sinon, n'hésitez pas à nous joindre via le **messenger privé sur le Facebook de la Maison de la Parentalité** ou en appelant sur le **07 67 79 72 03**. Nous serons ravies de répondre à vos questions ou de vous donner toutes explications nécessaires.

Au plaisir de vous rencontrer !
L'équipe accueillante

Fête des voisins – 25 juillet 2021

Voici quelques souvenirs de cet événement festif, qui a rassemblé de nombreux habitants de la commune à l'initiative de la municipalité et en partenariat avec les associations locales. Une belle occasion de nous retrouver, après les contraintes liées à la crise sanitaire



La préparation va bon train et dans la bonne humeur, tandis que débute le concours de pétanque organisé par Familles Rurales... et les jeux en bois proposés par la Pie Blanche. La Ferme d'Hortense assure de son côté la restauration.



La pluie a suscité un repli stratégique et momentané dans la salle communale, sans entamer cependant le moral des participants, qui ont profité pleinement de cette journée conviviale et festive. Un grand merci à tous les participants, ainsi qu'aux associations locales pour leur implication active à l'animation de cette manifestation.



Feux de jardins :

Depuis l'arrêté Préfectoral n°48 du 22 juillet 2016, les feux de jardins sont soumis à une nouvelle réglementation. « Article 1^{er} – Les particuliers, les professionnels, y compris les forestiers, les agriculteurs, les viticulteurs, ..., ainsi que les collectivités locales et administrations publiques doivent privilégier la valorisation énergétique telles la méthanisation et la production de plaquettes combustibles. » ; « Article 4 – Conformément à au règlement sanitaire départemental de la Moselle, le brûlage à l'air libre ou dans les incinérateurs individuels de tous déchets végétaux issus des parcs, des jardins et des espaces verts, produits par les particuliers et les collectivités territoriales est interdit.... » ; « Article 12 - Au titre de la conservation du patrimoine immatériel et des traditions locales, des dérogations peuvent être accordées tout au long de l'année aux propriétaires concernés ... ». Il existe des solutions alternatives : le compostage domestique, le broyage et le paillage, la déchèterie intercommunale de Boulay.

➤ **Pensez au calme et au repos de chacun :**

La réglementation des bruits de voisinage est précisée par décret ministériel. Il est bon de rappeler que les travaux de bricolage ou jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils à forte intensité sonore tels que : tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, burineurs, etc. ... sont recommandés : **Les jours ouvrables de 8h00 à 20h00 et dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.** Là-encore il est fait appel au civisme de chacun. Pour les autres sources de bruit (postes de télévision, instruments de musique, chants, cris, véhicules à moteur, sono, etc.), chacun doit respecter son entourage et voisinage.

➤ **Déjections canines :**

Ces incommodités pour les piétons sont à éviter. Les propriétaires de chiens sont priés de respecter les règles d'hygiène et de propreté collective en ramassant les déjections et excréments sur les usoirs devant les maisons, les trottoirs et places publiques. **Des sacs à déjections canines sont disponibles en Mairie.**

➤ **Aboiements répétés :**

Ne laissez pas vos chiens aboyer intempestivement toute la journée, pensez à vos voisins . Ne laissez pas votre animal seul à l'extérieur en votre absence.

➤ **Arrêt ou stationnement dangereux, gênant ou abusif :**

Selon l'article R417-10 et R417-11 du code de la route, « *Tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé de manière à ne pas constituer un danger pour les usagers* ». Décret n°2003-293 du 31 mars 2003 – art.2.JORF 1^{er} avril 2003.

Ils sont notamment considérés comme dangereux, en cas de visibilité insuffisante, d'arrêt et stationnement à proximité des intersections de routes, des virages, des sommets de côtes et des passages piétons.

➤ **Limitation de vitesse :**

La sécurité est l'affaire de tous. Limitation de la vitesse à **30 km/h** devant la zone mairie-école-salle des fêtes, à la sortie de Bockange (arrêt de bus scolaire), rue du Stade et route d'Hestroff.

➤ **Cimetière :**

Considérant qu'il est indispensable de respecter le maintien du bon ordre et la décence dans le cimetière, il est rappelé au nom des familles concernées que le cimetière n'est pas une cour de récréation, ni un terrain de tir avec comme boucliers les tombes ! Merci aux parents de faire le nécessaire.

➤ **Dépôts et décharges sauvages :**

Les dépôts sauvages se multiplient auprès des bornes de collecte du verre notamment. En plus de dégrader notre environnement, ils entraînent un coût de traitement supplémentaire pour la commune et sont passibles d'amendes au titre de l'article R.635-8.

➤ **L'entretien des trottoirs :**

Les habitants sont tenus de veiller à la propreté des trottoirs et rigoles se trouvant devant leur maison.

En automne, la présence de feuilles mortes sur les trottoirs constitue un danger pour les piétons. Il est demandé de les ramasser. Il est interdit de les évacuer vers les bouches d'égouts.

En hiver, il convient de procéder au déblaiement des trottoirs en cas de neige ou de verglas, afin d'éviter tout accident.

Carnet d'informations

Sous-Préfecture de Forbach/Boulay-Moselle

Tél. 03.87.79.14.22

Mail : Sp-boulay@moselle.gouv.fr

Perception de CREUTZWALD

47 Rue de la Gare,
57150 Creutzwald

Téléphone : [03 87 82 41 08](tel:0387824108)

Communauté de commune de la Houve et du Pays Boulageois

Adresse : 29 A rue de Sarrelouis –
57220 BOULAY

Tél. 03.87.79.52.90

Site: www.houvepaysboulageois.fr

Mail : contact@cchpb.net

Syndicat Mixte de Transport et de traitement des Déchets Ménagers (SYDEME)

1 rue Charges Callot 57600
MORSBACH

Tél. 03.87.00.01.01

Site: www.sydeme.fr

Périscolaire de PIBLANGE

Directrice : Mme COP Nathalie

Tél : 03.87.35.05.79

Mail : afr3c.direction@orange.fr

Site :

www.familless rurales.org/frasp3cantons/

Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi : 7h00 à 8h20, 11h30 à 12h50 et 15h20 à 19h00

Mercredi : 7h00 à 8h20 et 11h10 à 13h00

Administration du Presbytère

L'abbé ZABAMWITA à Gomelange

Tell. 03.87.35.83.16

Site : stwendelinaupaysdenied.over-blog.com/

Syndicat Intercommunal d'assainissement de L'Anzeling (S12A)

3bis rue de France 57220 BOUZONVILLE

Tél. 03.87.52.68.09

mail: si2a@orange.fr

Syndicat Intercommunal de Boulay (SIEB)

32a rue du Général Rascas 57220

BOULAY

Tél. 03.87.79.36.37

Site: www.sieboulay.fr

Correspondant du Républicain Lorrain

Daniel DELONGEAS

Mail : delongeas.daniel@orange.fr

Déchetterie de BOULAY

CCHPB à Boulay – 03.87.79.52.90

L'accès est règlementé par votre carte « Sydem Pass » aux horaires d'ouvertures suivants.

Attention : la barrière se bloque 10 mn avant la fermeture:

lundi 14h-18h,
du mardi au vendredi 10h -12h
et 14h -18h
samedi : 9h30- 12h et 14h -18h
dimanche : 10h -12h

Etat civil (2019 à 2021)



Ils se sont unis

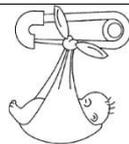
Céline MICHEL et Jonathan
MATTLINGER

Alexandra BARTHELEMY et Florian
SCHNEIDER

Céline OZSOY et Müslüm SEVIM

Cindy PIROTH et Mickaël HOLTZ

Gwendolyne GODAR et Anthony
LOTTIN



Ils ou elles ont vu le jour...

Emma BASSEMAYOUSSE
Manon BECKER - Alana BERTHEL
Simon HOFER -Clara JOERGER
Ömer KAHRAMAN
Gabriel LAUBERTEAUX
Kahili LIUFAU - Annaëlle MASSARO
Charly NOWAK - Talia PAUGET
Nolan SACRE
Annaëlle et Joshua URBINO
Illan KLEIN - Noé DRAN
Nathan BULET - Evan WOZNIAC
Eryne LEROY - Lyana BOUILLET
Kassie LAUBERTEAUX
Robin NORBERT
Timothé GITZHOFER
Méline MATTLINGER
Théo BAUER ROYER



Ils nous ont quittés

Marcel ILLG
Bernard HEINRICH dit HENRY
Maxime EDOIN
Aurore STELLA
Gilbert SCHADD
Marie-Thérèse CHALTE, veuve
SCHMITT
Valéria ALVIANI, veuve FEBVAY
Blandine BIGAUT, épouse PERRIN
Baya KHALFI, veuve GHOUILA
Evelyne CARETTE, épouse BARRE
Charles RIBARDIERE
Daniel LINTZ-MORIZOT
Marguerite BOUR, veuve
LORILLARD
Guy MORIZOT
Gilberte VUILLAUME

Vos démarches :

- **Recensement Jeunes à 16 ans**



Depuis Janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat, s'ils résident à l'étranger.

Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16ème anniversaire.

La mairie (ou le consulat), vous remettra alors une **ATTESTATION DE RECENSEMENT** à conserver précieusement. Elle est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique

Les données issues du recensement faciliteront votre inscription sur les listes électorales à 18 ans, si les conditions légales pour être électeur sont remplies. **Documents nécessaires pour faire le recensement : votre carte nationale d'identité ou passeport et le livret de famille des parents.** Les parents ou le représentant légal peuvent se présenter à votre place à la mairie, avec les mêmes documents mentionnés ci-dessus.

- **Carte Nationale d'Identité :**

Sur rendez-vous dans une mairie habilitée : Amnéville, Behren-lès-Forbach, Biche, Boulay, Bouzonville, Château-Salins, Creutzwald, Dieuze, Fameck, Faulquemont, Forbach, Freyming-Merlebach, Hayange, Maizières-lès-Metz, Metz, Montigny-lès-Metz, Morhange, Rémilly, Rombas, Saint-Avold, Sarralbe, Sarrebourg, Sarreguemines, Sierck-les-Bains, Thionville, Woippy et Yutz.

- **Vie paroissiale**

Nous souhaitons la bienvenue à l'Abbé ZABAMWITA qui succède, depuis le 1^{er} septembre 2021, à l'Abbé PARFAIT.

Il réside comme son prédécesseur, au presbytère de GOMELANGE et il est joignable par téléphone au 03 87 35 83 16.

Bonne installation à ce nouveau desservant de la paroisse de Drogny !



• SALLE COMMUNALE

La commune de Piblange dispose d'une salle polyvalente d'une capacité de 250 personnes, dans un cadre agréable.

Cette salle est adaptée à vos évènements et vos différentes manifestations. Un équipement professionnel de cuisine est disponible pour vous et votre traiteur. Une chambre froide et un bar complètent le tout.

Elle est située à moins d'une demi-heure de Metz et Thionville, et utilisable pour toutes occasions : mariages, réunions de famille ou d'entreprise, expositions, soirées dansantes, etc. ...

Les tarifs de location de la salle des fêtes sont fixés par le conseil municipal.

		Location le week-end	Location en journée
	Personne résidente	500 €	180 €
	Personne extérieure	700 €	310 € *
	Pers extérieure >200	1200 €	
	Association locale	Contactez la mairie	80** ou 90 €
	Décès :		
	Résident	Gratuit	
	Extérieur	100 €	

Réservation : au secrétariat de la mairie qui transmettra ou sur le site www.piblange.fr.

* Journée non cumulable, hors ménage et jours fériés.

PLANNING UTILISATION DES SALLES POUR LES ACTIVITES

		SALLE DES FETES	SALLE DE CLASSE JAUNE MATERNELLE	STADE + VESTIAIRES
LUNDI	MATIN	MENAGE		
	APRES-MIDI	15h - 16h Gym douce		
		16H30-17H30 Fit Kids maternelle 19H-20H CARDIO TRAINING-KRAVMAGA		
MARDI	MATIN			
	APRES-MIDI	16H30 - 17H30 Fit Kids Primaire 18H-21H BOXE ENFANTS COMPETITIONS LOISIRS		
MERCREDI	MATIN	11h-12h Zumba Kids / gym maternelle		
	APRES-MIDI	15h-18h DANSE MODERNE ENFANTS 8-13 ans Zumba (2 groupes)	LAEP CCHPB	
JEUDI	APRES-MIDI			
		16H45 - 17H45 GYM enfants		
		18H15-19H15 BOXE FRANCAISE 19H30 - 21H COUNTRY		
VENDREDI	MATIN	MENAGE		
	APRES-MIDI	LOCATION	LAEP CCHPB	
SAMEDI	APRES-MIDI			FOOT 14 h - 16 h



